



**VILLE
D'AMILLY**

CS 80909

45125 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUIN 2026**

Objet :

**Budget principal de la Ville d'Amilly
Compte de Gestion du Comptable public
Exercice 2025**

Date de convocation

16 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20260622-DEL2026067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2026

Publication : 25/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Deux Juin à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur COLLEN-RENAUX Tom, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**Mme COURTAT, M. HARDY, Mme LANDRY, M. REDEUILH,
Mme NAUDOT, M. GIRAUDON, Mme MONNEROT, M. PALIX,
Adjoint (e) s au Maire,**

**M. TAUZIEDE, Mme BOSSU, M. HUBSWERLIN, M. BARBEROUX,
Mme BEAUCAMP, Mme DELMETZ, M. CHAHINE, Mme ROBLIN,
Mme BERTHEAULT, Mme MABAH FOSSO, Mme CORNU,
M. PETITALOT, M. GOLLEAU, M. MARKO, M. VITORINO,
Mme CARNEZAT, Mme FEVRIER, M. LECLOU, M. BOUQUET,
Mme JULIEN, Mme MICHEL**

Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**Mme BEAUDENON
M. RIZZO
M. GABORET**

**Pouvoir à M. HARDY
Pouvoir à Mme FEVRIER
Pouvoir à M. LECLOU**

Monsieur REDEUILH Bastien a été élu Secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Département : LOIRET (45)

Commune : AMILLY

DELIBERATION N° 2026/67 DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

Séance du 22 juin 2026

**Concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé par Madame le Trésorier Principal Municipal,
Comptable public pour la Commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Tom COLLEN-RENAUX, Maire d'Amilly,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2026, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, Madame le Comptable public a dressé le Compte de Gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame le Comptable public ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statute sur l'exécution du Budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statute sur la comptabilité des valeurs inactives,

4°) Précise que la reprise des résultats de 2025 en 2026 sera opérée au vu des résultats constatés au compte administratif 2025, soit :
→ **10 861 576,95€** (Dix millions huit cent soixante et un mille cinq cent soixante-seize euros et quatre-vingt-quinze centimes) en investissement.
→ **3 256 339,29€** (Trois millions deux cent cinquante-six mille trois cent trente-neuf euros et vingt-neuf centimes) en fonctionnement.

5°) Après en avoir délibéré, **APPROUVE** le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2025, par Madame le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, **PAR 33 VOIX POUR**.

6°) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

PRESENTS : M. COLLEN-RENAUX. Mme COURTAT, M. HARDY, Mme LANDRY, M. REDEUILH, Mme NAUDOT, M. GIRAUDON, Mme MONNEROT, M. PALIX, M. TAUIEDE, Mme BOSSU, M. HUBSWERLIN, M. BARBEROUX, Mme BEAUCAMP, Mme DELMETZ, M. CHAHINE, Mme ROBLIN, Mme BERTHEAULT, Mme MABAH FOSSO, Mme CORNU, M. PETITALOT, M. GOLLEAU, M. MARKO, M. VITORINO, Mme CARNEZAT, Mme FEVRIER, M. LECLOU, M. BOUQUET, Mme JULIEN, Mme MICHEL

POUVOIRS : Mme BEAUDENON pouvoir à M. HARDY, M. RIZZO pouvoir à Mme FEVRIER, M. GABORET pouvoir à M. LECLOU

Fait et Délibéré à AMILLY, le 22 juin 2026

Pour expédition conforme

Le Maire,

Le secrétaire de séance

M. Tom COLLEN-RENAUX

M. Bastien REDEUILH

